

Chef d'entreprise

TRAVAIL EN HAUTEUR ÉCHAFAUDAGE DE PIED

Les chutes de hauteur sont la PREMIÈRE cause d'accidents graves et MORTELS dans le BTP.

ENTREPRISES ENTREPRISES ARTISANALENT DU BÂTIMENT





> PAS N'IMPORTE LEQUEL!

Privilégiez le matériel de marque NF avec MDS (Montage et Démontage en Sécurité), pour l'achat ou la location.



Le marquage NF garantit une évaluation indispensable de qualité sur l'échafaudage.

À L'UTILISATION LE RISQUE N'EST PAS UNE ILLUSION

Si les gardes corps ont dû être déposés pour une action ponctuelle, REMETTEZ-LES EN PLACE.

Ne surchargez pas les planchers ou le système de montage des matériaux (chèvre). "Secouez" l'échafaudage chaque matin et contrôlez-le visuellement pour s'assurer de :

- sa stabilité et son absence de jeu ;
- la présence des dispositifs de protection et de sécurité :
- l'absence de dégradation ;
- l'absence de givre ou de verglas sur les planchers



La notice d'instruction du constructeur doit être disponible sur le chantier.



En cas d'installation d'une protection anti-chute de gravats. préférez les filets aux bâches (moins de prise au vent).

> PAS N'IMPORTE COMMENT!





Le matériel doit être examiné avant toute mise en service et au moins tous les 3 mois par des personnes compétentes.

RESTEZ VIGILANTS LORSQUE VOUS TRAVAILLEZ EN HAUTEUR

Pour vous, les risques principaux sont les suivants :

- renversement d'échafaudage :
- perte d'équilibre ;
- chute de matériaux ou matériel :
- contact avec un conducteur électrique.

MONTAGE, UTILISATION ET DÉMONTAGE D'UN ÉCHAFAUDAGE



PAS PAR N'IMPORTE QUI!

Les échafaudages doivent être montés et démontés avec soin par des artisans ou salariés FORMÉS et intervenant sous la direction d'une personne compétente.

Pour toute intervention, n'oubliez pas de porter vos EPI : casque, gants. chaussures de sécurité !



Cette formation doit être renouvelée en fonction de l'évolution du matériel.



Pour en savoir plus sur cette formation, contactez votre CAPEB DÉPARTEMENTALE ou allez sur le site www.risquesprofessionnels.ameli.fr, puis tapez "R 408" OU "FORMATION ÉCHAFAIIDAGE"



Solidarisation obligatoire des 2 tubes en cas de levage ou lors de l'utilisation d'un treuil en cas de déport

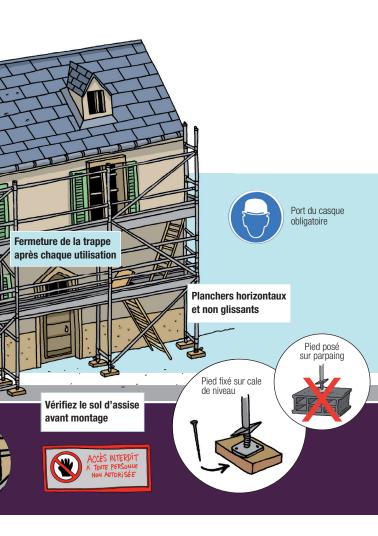


Si la distance entre l'échafaudage et le mur est supérieure à 20 cm, prévoir un garde-corps intérieur ainsi qu'une plinthe.



Nécessité d'un système antisoulèvement

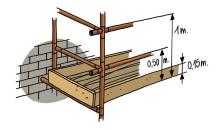




Les opérations de montage et démontage doivent s'effectuer en SÉCURITÉ.

AU MONTAGE PRENEZ VOS PRÉCAUTIONS

Assurez-vous de la présence des éléments de sécurité (garde-corps, lisse intermédiaire et plinthe).



Au cas ou l'entreprise utilisatrice ne serait pas l'entreprise de montage de l'échafaudage

Procès verbal de reception de travaux d'échafaudages à VALIDER.

3 Si les protections collectives ne peuvent pas être posées, ÉQUIPEZ-VOUS D'UN HARNAIS ET ARRIMEZ-VOUS SUR IIN POINT FIXE.



Ne mélangez pas les éléments de différents matériels.



Ne forcez pas sur les éléments de l'échafaudage.



CLASSES DE L'ÉCHAFAUDAGE : UNE HISTOIRE DE POIDS !

| Classe 1 | 75 kg/m² | Contrôle et travaux avec outils légers sans stockage. |
|----------|-----------|---|
| | 150 kg/m² | Travaux d'inspection, peinture, ravalement, étanchéité, plâtre sans stockage autre que les matériaux immédiatement utilisés. |
| | 200 kg/m² | |
| | 300 kg/m² | Travaux de construction en petits éléments, ITE, enduits de façade, bétonnage, travaux de plâtre. |
| | 450 kg/m² | |
| | 600 kg/m² | Travaux de maçonnerie lourde et de gros stockage de matériaux. |





La charge par travée ne doit pas dépasser 1,5 fois celle admissible d'un plancher.



BON À SAVOIR

Un DIUO (Document d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage) peut-être disponible, il permet de connaître les moyens d'arrimage sur l'ouvrage concerné et leurs limites d'utilisation.

NE VOUS PRÉCIPITEZ PAS LORS DU DÉMONTAGE

Le démontage s'effectue avec soin dans l'ordre inverse du montage. Ne démontez les contreventements et les amarres qu'au fur et à mesure de l'avancement du démontage (risque d'effondrement ou de renversement).







Ne stockez pas les éléments démontés sur l'échafaudage.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

OPPBTP: www.oppbtp.fr et spoth-btp.fr

INRS: www.inrs.fr

CRAM: www.risquesprofessionnels.ameli.fr

SITES MARCHANDS*

Loueurs/vendeurs/poseurs d'échafaudage

LAYHER: www.layher.fr

ENTREPOSE ÉCHAFAUDAGE: www.entrepose-echaufadage.fr

ALTRAD: www.altrad.com (vente seulement)

MILLS: www.mills.fr
DUARIB: www.duarib.fr

KILOUTOU: www.kiloutou.fr (location seule)

EPI (Équipements de Protection Individuelle)

MANUTAN: www.manutan.fr DIMOS: www.dimos.fr

FRANCE SÉCURITÉ: www.france-securite.fr
PRO SELECTION: www.proselection.fr

EPINET: www.epi-net.fr

*cette liste, non exhaustive, est indicative et ne signifie pas que ces fournisseurs soient recommandés.



